



## Financement pour les demandeurs d'emploi

Lors de l'entrée dans la vie active, une personne peut être amenée à rencontrer des obstacles sur sa route comme le chômage. Il peut s'en suivre une période de recherche active d'emploi mais aussi une nécessité de se former afin de s'adapter aux besoins du marché.

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de plusieurs aides pour financer leur formation.

### ✓ L'Aide Individuelle à la Formation (AIF)

- Pour les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail.
  - o Financement partiel ou total des formations pour les demandeurs d'emploi. Le montant est versé directement à l'organisme de formation. Attention, la formation doit être éligible auprès de Pôle emploi et une procédure spécifique doit être respectée.
  - o Peut être complété par d'autres aides (CPF, Région, employeurs, etc.).

Démarches :

- Demande à faire via son conseiller France Travail
- Demander un devis AIF à l'organisme de formation

### ✓ L'Action de Formation Conventionnée (AFC)

- Pour former des demandeurs d'emploi afin de répondre aux besoins des entreprises locales.
  - o Financée par France Travail.
  - o Vise à adapter les compétences des demandeurs d'emploi aux besoins du marché du travail.
  - o Permet d'accéder aux formations identifiées par France Travail comme porteuses d'emploi.

### ✓ Le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)

- Pour les salariés licenciés pour motif économique.
  - o Permet un accompagnement renforcé et le financement de formations.

## ✓ Financement par les Régions

- Les Conseils Régionaux proposent des aides spécifiques selon les besoins économiques locaux.
  - Chaque région propose des financements spécifiques pour certaines formations.
  - S'adresser aux Conseils Régionaux pour connaître les dispositifs existants.
  - Se renseigner sur le site du Conseil Régional ou auprès de France Travail